



RESTAURATION DES BERGES DE LA SAÔNE À FAREINS

Retour d'expérience d'actions pour les zones humides des vallées du Rhône et de la Saône

MAÎTRE D'OUVRAGE

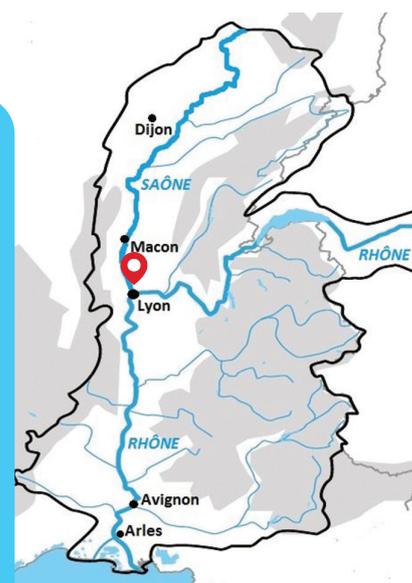


Fédération du Rhône
et de la Métropole de
Lyon pour la Pêche
et la Protection du
Milieu Aquatique



« La Saône a été profondément transformée par l'activité humaine liée à l'extraction de sédiments et à la navigation. Le lit de la rivière approfondi et soumis au batillage a vu sa végétation régresser fortement et sa population de brochet diminuer. Depuis bientôt 20 ans nous militons pour la restauration du lit mineur de la Saône. Cette action est une première en aval de Mâcon et présente de multiples intérêts pour les milieux aquatiques, la pêche, et comme laboratoire pour de futurs projets. »

Alain Lagarde, Président
Fédération du Rhône et de la Métropole
de Lyon pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique



Localisation des berges de la Saône à Fareins

SURFACE TOTALE

1 000 m²

DATE DE RÉALISATION

2021-2023

LOCALISATION

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de l'Ain
Commune de Fareins

TYPE D'OPÉRATION

Restauration

TYPE DE MILIEU

Saône

OCCUPATION DU SOL

Francs bords, espaces naturels
aménagés

COÛT TOTAL

155 700 €

LE PROJET EN BREF

La Fédération de Pêche est chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général et notamment de réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques et de concourir au développement du tourisme. Son conseil d'administration a souhaité restaurer ce site pour permettre le développement de la végétation aquatique, essentielle au cycle de vie des poissons, tout en préservant les usages liés à l'eau avec une mise à l'eau et un ponton pour les pêcheurs, bénéficiant aussi aux autres activités de loisir nautique. Cette opération a été l'occasion de tester une solution rustique de lutte contre l'effet des vagues formées par les bateaux de transport fluvial, appelées vagues de batillage.

POURQUOI CE PROJET ?



Scirpe lacustre
(*Schoenoplectus lacustris*)



Brochet (*Esox lucius*)

Au début des années 1970, un port de plaisance privé a été aménagé sur les berges de la Saône. Cette activité a été abandonnée et le site a été dépollué, mais les quais et la rampe de mise à l'eau des bateaux ont été conservés.

Les quais étaient constitués de poteaux en béton tenus par des poteaux métalliques et de palplanches ayant servi de coffrage à des massifs en béton. De nombreux déchets (câbles, pneus, blocs béton) jonchaient les berges.

Ces berges n'étaient donc pas favorables au développement de la végétation aquatique, support essentiel au développement du peuplement piscicole de la Saône. Les quais dégradés étaient dangereux et constituaient une verrue paysagère dans le site classé du Val de Saône.

OBJECTIFS VISÉS

- Restaurer la végétation aquatique et notamment la zone de transition occupée par les héliophytes.
- Protéger le haut fond des vagues de batillage avec une solution rustique, durable, intégrée dans le paysage et peu onéreuse.
- Préserver et valoriser les loisirs liés à la Saône.
- Contribuer à restaurer le peuplement piscicole de la Saône.

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

- **Démolition de l'ancien port** qui s'étendait sur 115 m. **1**
- **Terrassement des berges en pente douce** en déblai/remblai (c'est-à-dire sans export ni apport de terre), pour éviter tout transfert d'espèces exotiques envahissantes. **2**
- **Semis et plantation d'essences locales** arborées et arborescentes sur les talus, selon un schéma de plantation validé par l'inspecteur des sites classés de la DREAL (préservation des points de vue sur la Saône).
- **Plantation d'héliophytes sur le pied de berge**, soit sous forme de mottes, soit dans un boudin de géotextile biodégradable pré-végétalisé et cultivé dans une pépinière aquatique spécialisée. Ceci permet d'implanter des végétaux avec un système racinaire bien développé et plus résistant au batillage. **3**
- **Origine des végétaux** : la priorité a été donnée aux espèces bénéficiant du label Végétal local (zone Rhône Saône Jura), ou lorsque cela était possible, des prélèvements de graines (ex : carex) ou de rhizomes (ex : scirpes) ont été réalisés directement sur les berges de Saône.
- **Réalisation d'un aménagement expérimental**, suite à la dégradation rapide du pied de berge, avec la pose de 600 pieux de châtaignier de 3 m à une quinzaine de mètres de la berge afin d'essayer de limiter l'impact des vagues de batillage. **4**
- **Restauration de la rampe de mise à l'eau** existante et **aménagement d'un ponton** en bois non traité, afin de valoriser l'accès à la Saône et la pratique de la pêche. **5**
- **Concertation étroite avec tous les partenaires et acteurs locaux** : riverains, commune, communauté de communes, EPTB Saône Doubs, Voies Navigables de France, AAPPMA de Villefranche-sur-Saône et services de l'État (DREAL sites classés et DREAL police de l'eau).

INFOS CLÉS

240 m³
de béton

ont été évacués et recyclés.

1 200 végétaux aquatiques
et 340 arbres et arbustes

de 26 espèces différentes ont été plantés.

ÉTUDE SCIENTIFIQUE

Une étude sur les vagues de batillage a été lancée sous l'initiative de la Fédération de Pêche du Rhône en partenariat avec l'EPTB Saône Doubs et le laboratoire du CEREMA de Compiègne. Sur une semaine, 17 passages de navires ont été enregistrés avec des vagues significatives de 15 à 60 cm. La turbidité augmente très fortement après le passage des bateaux pour atteindre jusqu'à 100 NTU.

Comme si des crues survenaient chaque jour ! Ces perturbations peuvent mettre 30 à 40 minutes pour se dissiper, empêchant ainsi les végétaux d'accéder à la lumière et donc de se développer.



Vagues de batillage



IDÉES À RETENIR

- Un projet conciliant **restauration des milieux aquatiques, travaux innovants et valorisation des loisirs** liés à l'eau.
- Un **contexte contraint** par la navigation fluviale, l'aménagement de la voie bleue, les objectifs paysagers du site classé et des usages à valoriser.
- Un **partenariat constructif** avec tous les partenaires tout au long du projet.
- La **réinstallation d'une espèce quasiment disparue** de la Saône aval : le scirpe lacustre.

BILAN

Les usagers ont fait part de leur satisfaction quant aux aménagements réalisés qui répondent aux problématiques locales.

Les végétaux se sont bien implantés en pied de berge et les scirpes se développent au-delà des plantations grâce à leur rhizome.

La protection anti-batillage n'apporte pas entière satisfaction, même si la turbidité semble moins forte après le passage des bateaux, les vagues ne sont pas suffisamment amorties par l'équipement et entraînent toujours des dégradations du pied de berges.

Malgré un semis dense d'essences indigènes, les asters américains (espèces exotiques envahissantes) se sont rapidement développés et dominent la partie intermédiaire du talus.



1 Démolition du port



2 Terrassement des berges



3 Plantations d'hélophytes



4 Plantation des scirpes derrière la protection



5 Ponton et rampe de mise à l'eau

AVANT / APRÈS



Site en 2020



Site en 2023, après les travaux

PERSPECTIVES

- Poursuite du suivi du site.
- Travail avec le laboratoire de recherche du CEREMA de Compiègne et l'EPTB Saône Doubs pour optimiser les protections anti-batillage sur ce site, dans l'objectif de multiplier ce type d'équipement sur la Saône.

PARTENARIAT

Partenaires techniques :



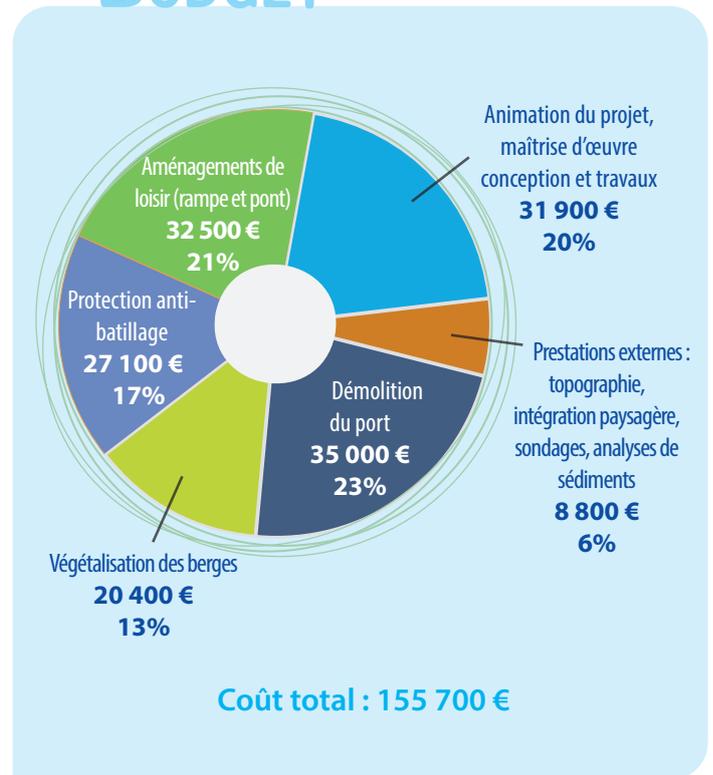
Partenaires financiers :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



BUDGET



En savoir

Cette fiche a été réalisée avec la Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Contact :

Pierre GACON, responsable technique
pierre.gacon@peche69.fr
06 07 57 50 63
www.peche69.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne